



DELIBERATION N° 2

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 22 août 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, JD BONNOME, J. DARRIGADE, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, M. DUBROCA, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), P. FAVRAUD (pouvoir à C. MARTIN), MA THEBAUD (pouvoir à C. DUPIN), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2017, l'Assemblée Délibérante du Département a adopté un ensemble de dispositifs financiers visant à réaffirmer son engagement solidaire auprès des Communes et des territoires.

Ainsi, l'Assemblée Départementale a adopté un dispositif d'appels à projets en direction des Communes et des Intercommunalités dont l'objectif est de soutenir leurs projets d'investissement en répondant à des enjeux identifiés par le Département permettant d'impulser des dynamiques qui aboutiront à des réalisations concrètes.

Ainsi pour 2017, un appel à projets a été lancé sur la thématique des renforcements des centralités et de l'attractivité du territoire départemental à destination des Communes et des Syndicats des Communes.

Cet appel à projets a, notamment, pour objectif le soutien aux projets d'équipement ayant un rayonnement départemental, régional ou national contribuant à renforcer l'attractivité du territoire.

Objet : Travaux de
réfection d'urgence
de la salle Apollo -
Demande de
financement auprès
du Département
dans le cadre de
l'appel à projet 2017

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Il concerne des projets d'investissement sur la thématique des services et de leur mutualisation en matière de culture, social et éducatif, associatif, médico-social tourisme.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre de cet appel à projets départemental pour 2017 une demande de financement pour des travaux de réfection d'urgence de la salle de spectacles Apollo.

Monsieur le Maire rappelle que l'intérêt historique, culturel patrimonial de cet équipement n'est plus à démontrer. Des démarches ont été entreprises en vue de l'obtention auprès de la DRAC d'Aquitaine de l'ouverture d'une procédure d'enquête aux fins d'inscription de la salle Apollo aux monuments historiques.

Cependant, l'état de vétusté et de dégradation de nombreux éléments du bâtiment rend nécessaire la définition d'un projet de restructuration de la salle Apollo.

Dans cette attente, des travaux d'urgence ont été identifiés et estimés à 357 607 € HT (429 128,40 € TTC).

Ces travaux portent principalement sur :

- . l'accessibilité,
- . des prescriptions en matière énergétique,
- . l'amélioration de l'équipement prescrite par la Scène Nationale du Sud Aquitain, gestionnaire du lieu.

Il est précisé qu'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de la Culture et de la Communication a été sollicitée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les travaux de réfection d'urgence de la salle Apollo pour un montant estimatif de 357 607 € HT (429 128,40 € TTC).
- . **sollicite** un accompagnement financier auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets 2017 pour cette opération,
- . **charge** Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 29 août 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/08/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/08/2017